

**MAIRIE DE BÉNESSE-LÈS-DAX
LANDES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE BÉNESSE-LÈS-DAX**

Séance du 13 février 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	14	Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-trois, le treize février, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ABADIE, Maire.

Date de la convocation
7 février 2023

Et publication du
15 février 2023

Présents : : M. ABADIE Jean-Marie, M. LARBÈRE Arnaud, Mme BADETZ Christine, M. CZAPLA Claude, M. BACHERÉ Sébastien, M. LARROUQUETTE Sylvain, Mme BALAUZE Florence, M. INVERNIZZI Patrick, Mme LETAILLEUR Marie-José, M. PUYO Hervé, Mme PEYRES Valérie, M. BREUILLAUD Sylvain, Mme DZBANUSZEK Marie-Ghislaine, Mme SCAFIÉ Léa.

Date d'affichage
15 février 2023

Secrétaire de séance : M. LARROUQUETTE Sylvain.

DCM2023-006 : Tarif de location de la salle polyvalente année 2023

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des tarifs actuels de location de la salle Robert Darricau,

Considérant l'augmentation moyenne des prix de l'électricité par rapport à 2022,

Monsieur le Maire, demande au conseil municipal de se prononcer sur les nouveaux tarifs ci-dessous exposés ;

↳ *Associations bénessoises* : gratuit

↳ *Particuliers de Bénesse-Lès-Dax* :

Forfait week-end : 300 € de 9 heures le samedi matin au lundi matin 9 heures.

A la journée : 150 € de 9 heures du matin au lendemain 9 heures.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** les tarifs de location de la salle Robert Darricau ;

- **AUTORISE** le Maire à appliquer les nouveaux tarifs ;

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.M. Abadie', written in a cursive style.

Jean-Marie ABADIE